

-colporteur

> éducation populaire
> vie associative
> réseau de proximité
> économie sociale et solidaire

La lettre des acteurs et actrices – Animation rurale 44 – Novembre-Décembre 2021



AGENDA

Comités territoriaux

Venez rencontrer les associations de votre territoire et faire entendre votre voix lors de ces instances indispensables à la vie de la fédération.

Les lieux pour les 2 et 7 décembre seront communiqués prochainement.

Mardi 30 novembre de 20h à 22h
Comité territorial Vignoble / Pays d'Ancenis

A l'espace Corail, Ancenis

Jeudi 2 décembre de 20h à 22h
Comité territorial Châteaubriant-Derval / Nozay

Mardi 7 décembre de 20h à 22h
Comité territorial Nantes Métropole / Erdre et Gesvres

Jeudi 9 décembre de 20h à 22h
Comité territorial Pays de Retz / Nantes Métropole Sud
Chez les p'tites fripouilles, Rouans

Formations et temps d'échanges

Jeudi 18 novembre de 9h30 à 16h30
Accompagnement aux vacances et aux loisirs - Rencontre départementale
Dans les locaux d'AR44
A destination des porteurs locaux et partenaires VLPT (Vacances Loisirs Pour Tous).

Lundi 6 décembre de 18h30 à 20h30
Initiation à la construction du budget prévisionnel
En visioconférence
Ouvert à tout le réseau.



[Informations et inscriptions ici](#)

La vie du réseau

Bienvenue aux nouvelles assos du réseau !

Cette rentrée, trois nouvelles associations ont rejoint le réseau, dont deux tiers-lieux : [Ecofolies](#), un espace dédié à la santé, l'alimentation et l'agriculture, situé à Sainte-Pazanne et **Plan B** qui propose des actions autour du numérique, l'écoconception et l'art, à Nantes. Nous accueillons également [Histoires de parents](#), une association qui traite de la parentalité, située à Monnières.

Retour sur l'AG 2021 et évolution du mode de calcul de la cotisation fédérale

L'assemblée générale de la fédération s'est déroulée le 2 octobre dernier. Vous étiez 36 associations présentes ou représentées, merci ! Après une AG 2020 en visioconférence, nous étions ravis de vous recevoir dans nos locaux et espérons pouvoir reconduire régulièrement ces moments de partage au sein du réseau. **Trois nouvelles administratrices ont été élues**, bienvenue à Alexandra, Emmanuelle et Leïla ! D'autres membres pourront être cooptés d'ici la fin de l'année.

Nous avons également échangé sur l'évolution du mode de calcul de la cotisation fédérale. Les personnes présentes ont pu faire part de leurs propositions. L'AG a validé un travail en commission financière pour finaliser le modèle. **Pour continuer cette réflexion, nous avons besoin de vos retours !** Pour cela, nous vous invitons à participer au prochain comité territorial [en vous inscrivant ici](#).

Etat des lieux du réseau musique et danse

Un formulaire "état des lieux" a été envoyé à **toutes les écoles de musique et danse** du réseau. En remplissant celui-ci, chaque association peut permettre un regard plus global sur des aspects de fonctionnement de la vie associative, des finances et du projet qui est développé.

Il permet à la fédération de relayer la parole des associations auprès des partenaires à l'échelle départementale et de recueillir les informations nécessaires à la fédération pour construire sa vision globale. [Je remplis le formulaire en cliquant ici](#).

Actualités droit social

Application des nouvelles dispositions de la CCN ECLAT en 2022

La fédération a proposé six temps d'information en juin et octobre afin de préparer ses membres à l'évolution de la convention collective. Au total, 42 associations sur les 71 concernées (relevant de la CCN ECLAT) ont participé à ces temps. Il n'y aura pas d'autres temps d'information générale d'organisé.

Pour rappel, toute association relevant de la CCN ECLAT devra mettre en œuvre l'intégralité des dispositions de l'avenant 182 à la date de son extension. Nous sommes dans l'attente de la date exacte et nous espérons qu'elle sera en janvier 2022 pour des raisons pratiques de calcul et d'évolution de salaire.

Les outils de la branche ECLAT sont disponibles [sur leur site internet](#). Ce sont les outils de référence pour la mise en œuvre de l'Avenant 182.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et interrogations quant à ces changements.

Pourquoi certaines associations ne paient plus de cotisation Urssaf depuis le début d'année ?

Plusieurs associations du secteur artistique et culturel nous ont contacté dernièrement car elles s'étonnent de ne pas payer (ou peu) de cotisations URSSAF sur leurs salaires depuis le début de l'année. Cela est dû à l'application des exonérations et aides au paiement Urssaf dites Covid 1 (printemps 2020), Covid 2 (automne 2020) et Covid 3 (printemps 2021). Pour les associations de moins de 250 salarié.e.s

AGENDA

En partenariat

Lundi 22 novembre de 9h30 à 15h30

Parentalité : journée d'échanges à destination des animateurs.trices des structures associatives et en régie

Salle de l'Escale de Retz, Sainte-Pazanne
Avec Pornic Agglo Pays de Retz

ayant subi une interdiction d'accueil du public, le législateur avait mis en place une exonération spécifique de cotisations patronales et une aide complémentaire pour le paiement des cotisations sociales sur la première période de confinement (printemps 2020). Les associations relevant du secteur culturel (écoles de musique, danse, théâtre...) particulièrement affectées par la crise économique ont pu bénéficier de ces mêmes aides d'octobre à décembre 2020, puis de janvier à avril 2021.

Le service paye d'Animation Rurale 44 a fait le nécessaire dans vos salaires et dans vos déclarations sociales DSN pour vous faire bénéficier au mieux de toutes ces aides financières (calculs des aides, déclarations en DSN pour attribution des aides financières, suivi auprès des services de l'Urssaf, suivi mensuel pour les déductions des aides de vos cotisations sociales). Pour certaines associations, tout ceci a eu pour incidence une annulation des cotisations sociales Urssaf du début d'année 2021, permettant de maintenir à flot ces structures à la santé financière fragilisée par la crise sanitaire.

L'employeur doit-il prendre en charge les tests PCR et antigéniques de ses salarié.e.s ?

Le remboursement des tests PCR et antigéniques a pris fin le 15 octobre dernier. Pour les salarié.e.s soumis au contrôle du pass sanitaire, l'employeur doit-il alors prendre en charge les tests ? Le Ministère du travail indique [sur son site internet](#) que non. « Les majeurs non-vaccinés qui ne bénéficient pas d'une prescription médicale ne pourront plus se faire rembourser leurs tests virologiques par l'Assurance maladie. Les salariés soumis au pass devront continuer à présenter le pass pour pouvoir exercer leur activité. Le coût des tests virologiques ne constitue pas un frais professionnel. L'employeur n'est pas tenu de le prendre en charge. »

Actualités vie associative

L'équipe fédérale se forme grâce au projet GIPSI

Depuis septembre 2021, les accompagnateurs.trices de la vie associative et des territoires (AVAT) participent à des temps d'analyse de pratique qui entrent dans le cadre du projet GIPSI, Groupe d'Intervention Psycho Sociale Inter-associatif. Un intervenant extérieur vient échanger avec l'équipe autour des situations complexes rencontrées au sein de vos associations. Chaque mois, une nouvelle situation est exposée afin de réfléchir collectivement aux meilleures réponses que nous pouvons vous apporter. Cette démarche permet aux AVAT de prendre du recul sur leurs propres pratiques. En parallèle, un étudiant en master de sociologie des conditions de travail sera accueilli en stage à partir de janvier. Il mènera un travail de recherche sur les risques psychosociaux dans le milieu associatif, en lien avec des psychologues du travail, des sociologues et des acteurs de terrain. Nous ferons appel à certains membres du réseau pour participer à des temps de réflexion.

Ce projet est financé grâce au fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1) obtenu au printemps 2021.

L'info en plus

Enquête : les métiers en tension et les besoins dans l'Education populaire

En octobre 2021, Héxopée et le FONJEP ont mené une enquête nationale auxquelles ont répondu 1367 structures, dont 56% d'accueils collectifs de mineurs.

80% des répondants indiquent avoir des problèmes de recrutement. Dans les Pays de la Loire, ce taux monte à 82% ! Sans grande surprise, les postes les plus en tension sont ceux liés à l'animation des publics. « Les plus petites structures sont les plus touchées par les problématiques de recrutement », indique l'enquête. En moyenne, deux postes sont vacants dans les structures de moins de 10 salariés et 3,5 dans les structures de 10 à 49 salariés.

[Téléchargez ici l'ensemble des résultats de cette enquête.](#)

Si vous avez des offres d'emploi en cours, n'hésitez pas à nous les envoyer à [animationrurale\[a\]jar44.fr](mailto:animationrurale[a]jar44.fr) afin que nous puissions les diffuser sur notre [site internet](#), notre compte Facebook et au sein du réseau !

L'équipe fédérale : Les salarié.es : Dominique Aubrière, Laura Burban, Patricia Busnel, Mickaël David, Bruno Geslin, Olivier Leclercq, Audrey Louérat, Sébastien Moyon, Laëtitia Oullami, Thomas Sautier, Arnaud Vaillant.

Le Conseil d'Administration : Leïla Attar, Régis Balry, Emmanuelle Cho-Lerat, Alexandra Gautier, Isabelle Jourdain, Mickaël Viaud.